

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
15/09/2015

Dossier complet le
18/09/2015

N° d'enregistrement
2015-0523

1. Intitulé du projet

Remplacement d'une passerelle "modes doux" sur le GR 121, sur les communes de PALLUEL et d'ECOURT-SAINT-QUENTIN

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Maison du Département Aménagement Durable de l'Arrageois (MDAD)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale M. REMERAND Julien, Directeur de la MDAD

RCS / SIRET 2 2 6 2 0 0 0 1 2 0 0 0 1 2 Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
7 a	Ouvrage d'art - Pont d'une longueur inférieure à 100 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Remplacement d'une passerelle à destination des modes doux, support du GR 121 et du circuit de randonnée "Autour des Marais", sur le territoire des communes de PALLUEL et d'ECOURT-SAINT-QUENTIN.

4.2 Objectifs du projet

Permettre le franchissement en toute sécurité, d'un bras de la Sensée, des piétons (randonneurs, coureurs, pêcheurs), des cyclistes, des cavaliers et des attelages équestres sur un itinéraire support du GR 121 et du circuit de randonnée "Autour des Marais".

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans sa réalisation, le projet se décomposera en plusieurs phases :

Les travaux préparatoires :

- Mise en place d'un dispositif de protection de l'environnement
- Débroussaillage de la surface nécessaire à la bonne exécution des travaux,
- Dépose soignée de la passerelle existante, avec mise en place de protection, pour évacuation en décharge,

Les déblais généraux, constitués des terrassements préparatoires, partiellement manuels avant réalisation des culées béton.

Les travaux sur l'ouvrage :

- Réalisation des culées béton de 2,2 m de largeur, sans contact avec l'eau,
- La pose d'une passerelle de 10 m de portée et de 2,2 m de largeur,
- Le confortement des berges au droit de la passerelle sur 6,2 m linéaire de chaque côté.

La pose d'un système de restriction d'accès aux quads.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Passage de piétons, de cyclistes, de cavaliers et d'attelages équestres.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un porté à connaissance a été envoyé à la DDTM du Pas-de-Calais le 4 août 2015, pour savoir si ce projet est soumis ou non à la loi sur l'eau. La DDTM nous a fait savoir, par courrier en date du 4 septembre 2015, que notre dossier relevait ni d'une autorisation ni d'une déclaration au titre des articles L. 214-1 et suivants du Code de l'Environnement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur	10 mètre
Largeur utiles	2 mètres
Largeur total	2,2 mètres
Berges confortées	12,4 mètres linéaires

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Bras de la Sensée située entre le marais d'Ecourt-Saint-Quentin et le Vieux Marais
62860 PALLUEL
62860 ECOURT-SAINT-QUENTIN

Coordonnées géographiques¹

Long. E03 ° 04 ' 26 " 86 Lat. N50 ° 16 ' 11 " 81

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

PALLUEL et ECOURT-SAINT-QUENTIN

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Selon la base de données CORINE LAND COVER, il s'agit de marais intérieurs, composés de forêt de feuillus situés à proximité de plans d'eau, naturels ou artificiels, de plus de 25 hectares.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PALLUEL - PLU approuvé le 31/08/2011

Le projet est situé en zone N.

ECOURT-SAINT-QUENTIN - PLU approuvé le 05/12/2005

Le projet est situé en zone N.

Extrait du règlement de la zone N : "zone naturelle et forestière, correspond aux secteurs, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels."

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1, n°31007251 : Marais d'Arleux, de Palluel, de Saudemont, d'Ecourt-Saint-Quentin, de Rumaucourt et d'Oisy-le-Verger. ZNIEFF de type 2, n°310007249 : Complexe écologique de la vallée de la Sensée.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marais d'Arleux, de Palluel, de Saudemont, d'Ecourt-Saint-Quentin, de Rumaucourt et d'Oisy-le-Verger.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 15 km du projet. Il s'agit des Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe (FR 3100504)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est situé à 1 km du projet. Il s'agit de la Croix de pierre à Hamel (PA00107544)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le tirant d'eau ne sera pas modifié par rapport à l'existant.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone naturelle remarquable. Cependant, il ne portera pas atteinte au milieu naturel environnant. La zone concernée est d'une très faible superficie. La phase chantier pourra être source de dérangement pour le faune. Mais ce dérangement sera très ponctuel dans le temps étant donné la nature des travaux.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

La zone concernée est déjà aménagée. Il n'y a donc pas de consommation de nouveaux espaces naturels.

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Les travaux pourront très temporairement être source de bruit.

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La passerelle sera en bois pour une meilleure insertion paysagère. Elle ne pourra pas porter atteinte à la Croix de Pierre de Hamel, classée monument historique dans la mesure où les deux éléments ne sont pas co-visibles.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pose d'une nouvelle passerelle permettra de sécuriser et de maintenir des pratiques existantes (randonnée, promenade, pêche).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situé dans une zone écologique remarquable. Cependant, l'impact sur le milieu naturel sera très faible et se limitera à la phase travaux, qui pourra être source de dérangement pour la faune. Néanmoins ce dérangement sera de très courte durée étant donné la relative simplicité des travaux.

La zone faisant l'objet de travaux est déjà aménagée. Il n'y a pas de consommation supplémentaire d'espace naturel.

La nouvelle passerelle sera équipée d'un système de restriction d'accès aux véhicules motorisés type quads, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Dans la phase exploitation, nous devrions donc observer une baisse des nuisances sonores issues de ce type de véhicule.

Quant à l'impact paysager ce dernier sera positif par rapport à l'existant. Aujourd'hui la passerelle est vétuste ce qui ne confère pas à cet espace une vision agréable. La pose d'une passerelle neuve participera à un embellissement de la zone. L'utilisation du bois donnera un aspect "naturel" à la passerelle et au lieu. Étant donné qu'il n'y a pas de covisibilité avec les éléments inscrits au monument historique, aucun impact n'est à prévoir. La zone du projet est sur un espace relativement fermé du fait de la végétation. Il n'y a pas de grande perspective visuelle.

Il s'agit d'un aménagement doux, destiné à supporter une circulation non motorisée permettant des activités de découverte du milieu naturel, de sa faune et de sa flore. Pour toutes ces raisons, une étude d'impact ne nous paraît pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
1	Coupe en long
2	Coupe en travers
3	Plan avant travaux
4	Profil en long
5	
6	
7	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

ARRAS

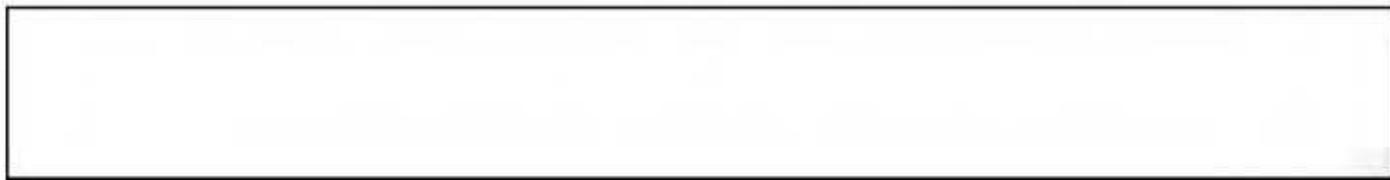
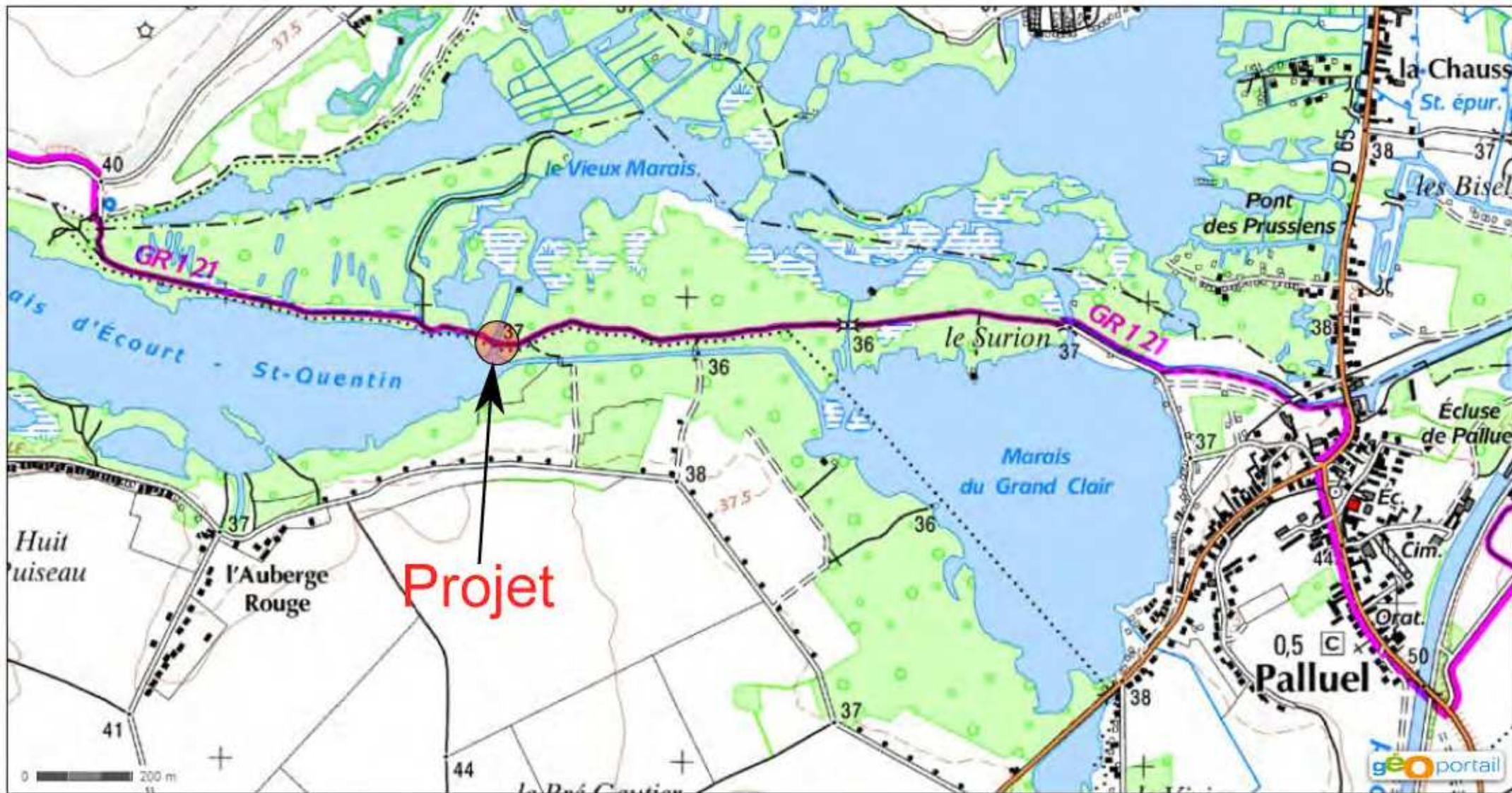
le,

11/09/2015

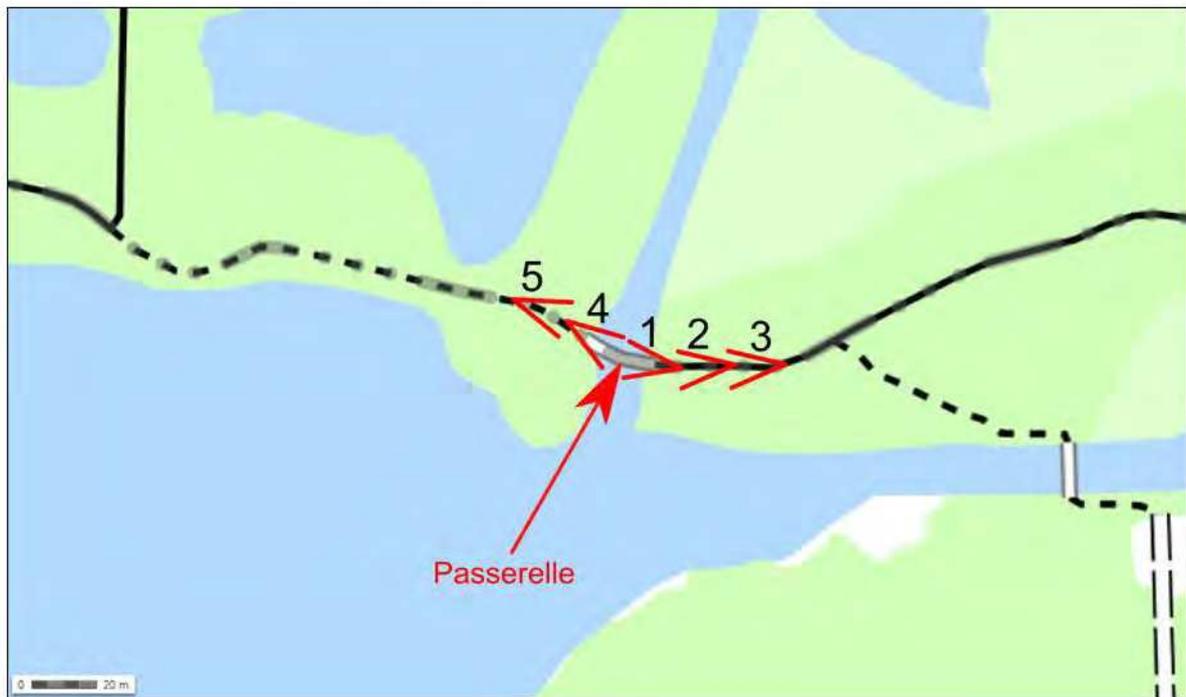
Signature

Le Directeur de la M.D.A.D de l'Arrageois
Julien REMERAND





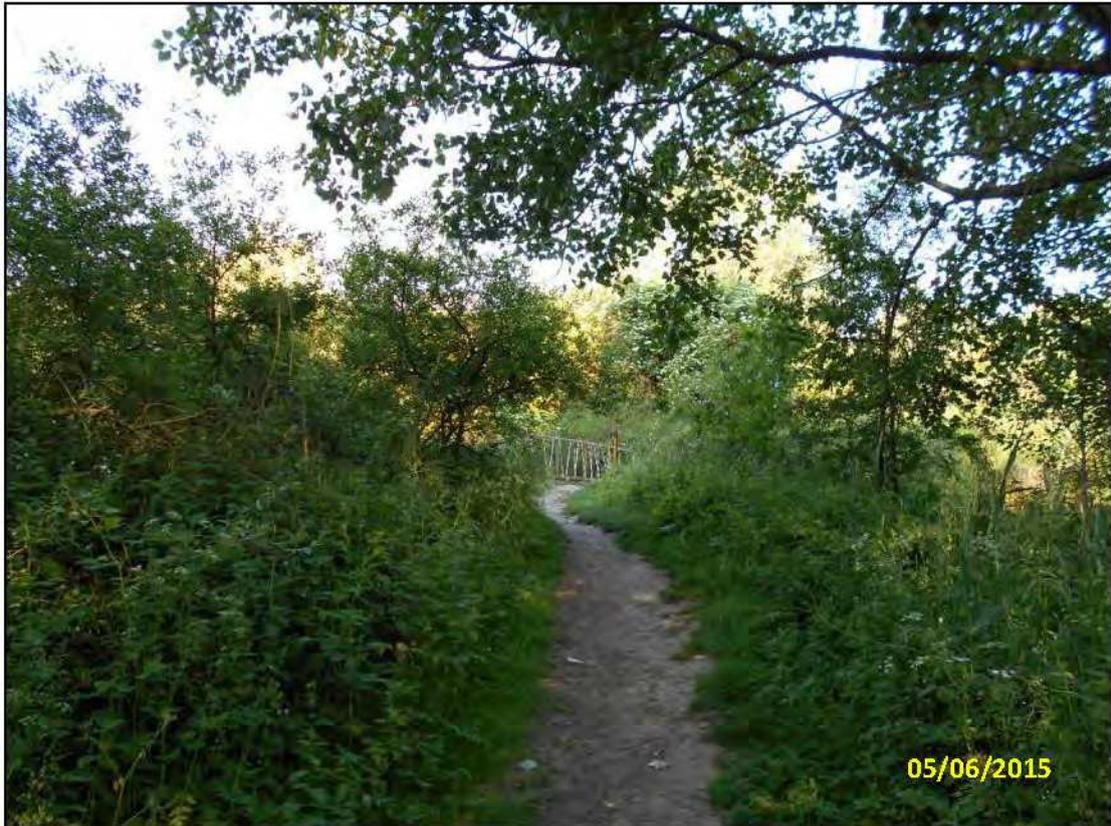
Localisation des photographies – Annexes photographiques - photographies prises le 05/06/2015



Photographie 1



Photographie 2



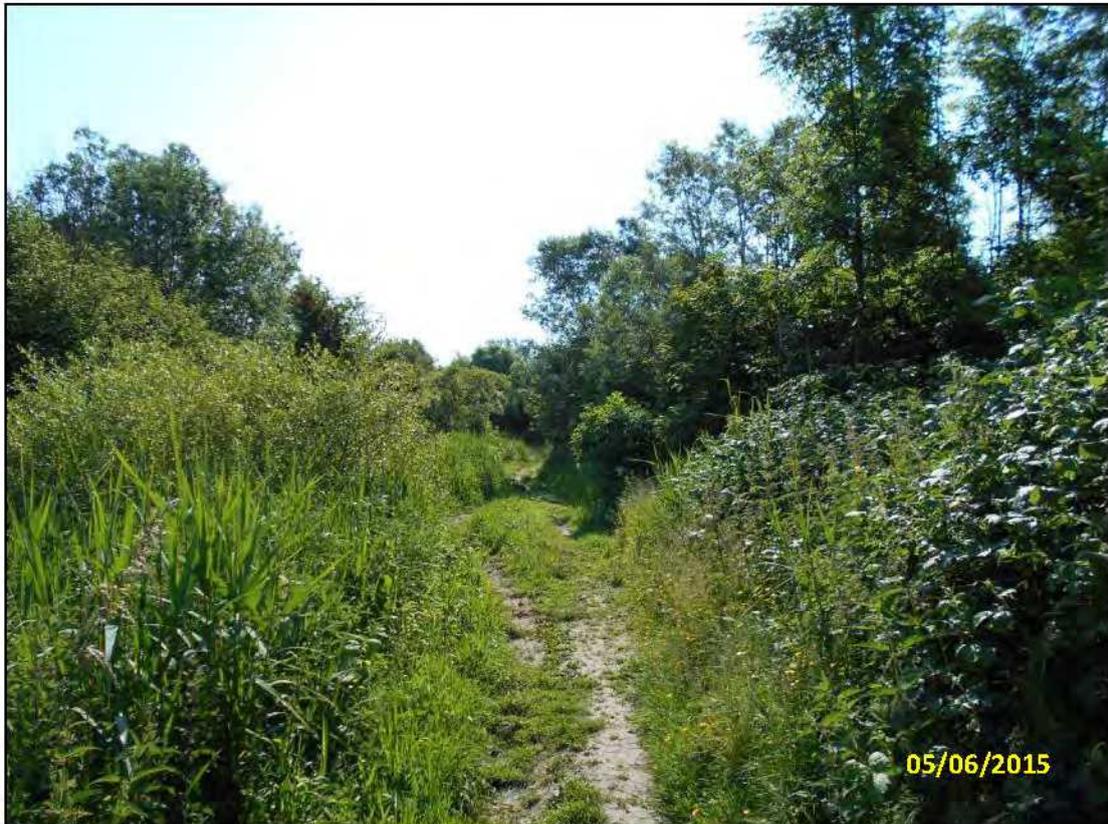
Photographie 3

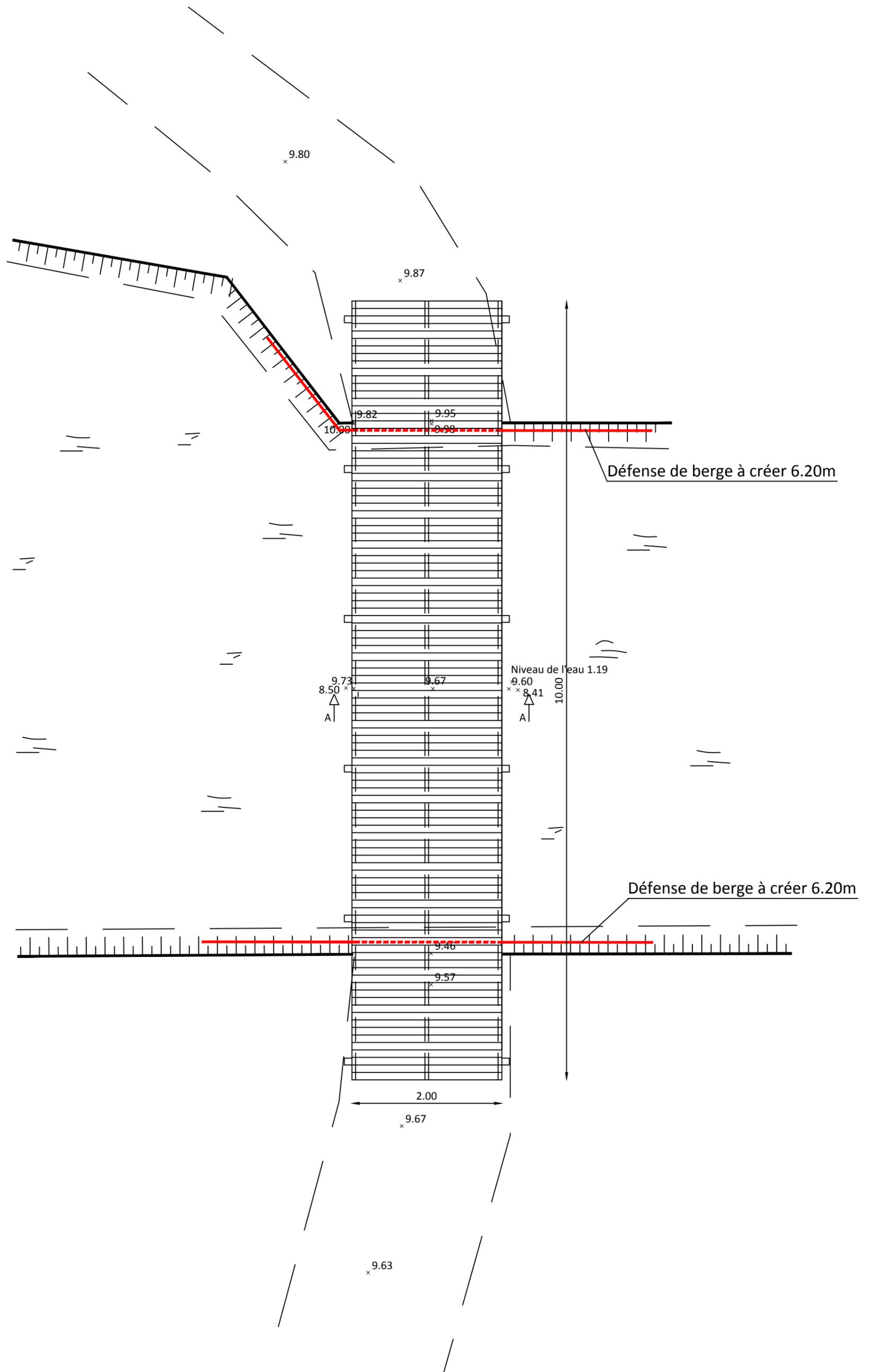


Photographie 4



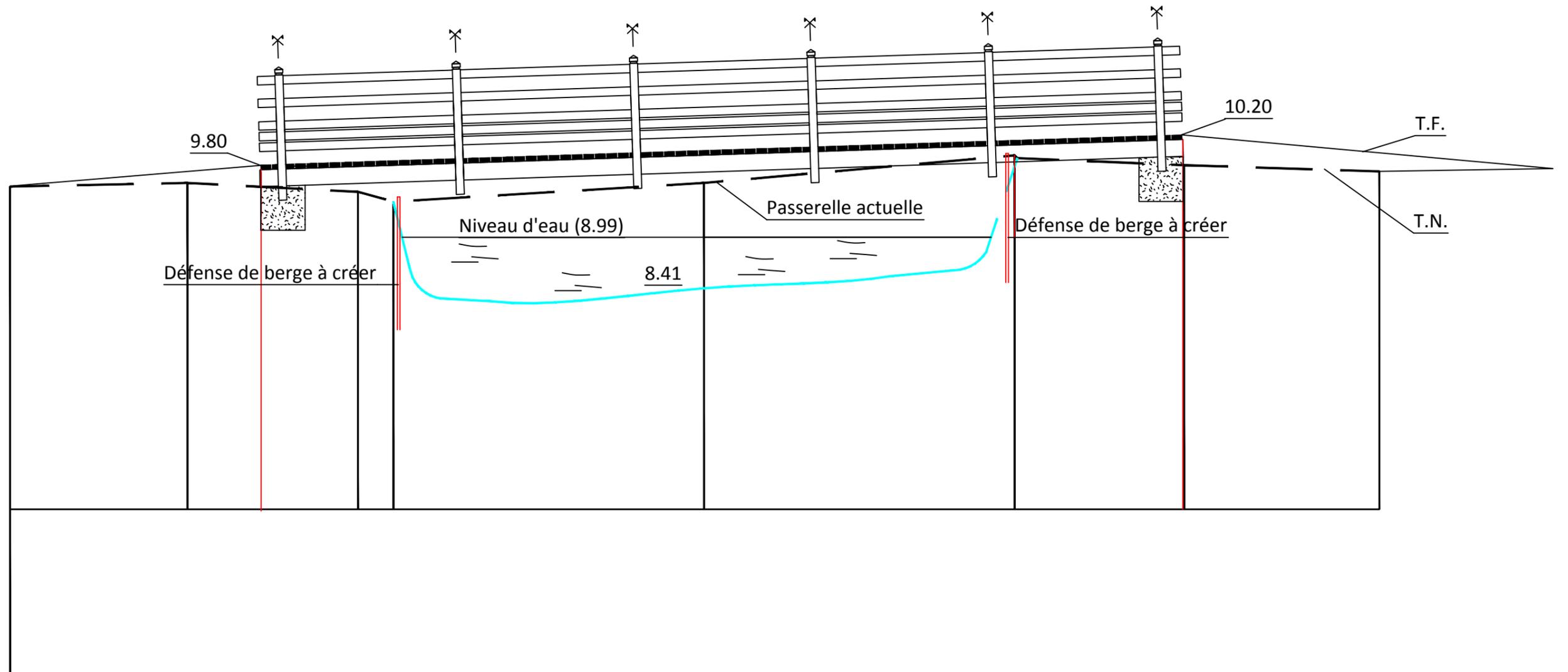
Photographie 5

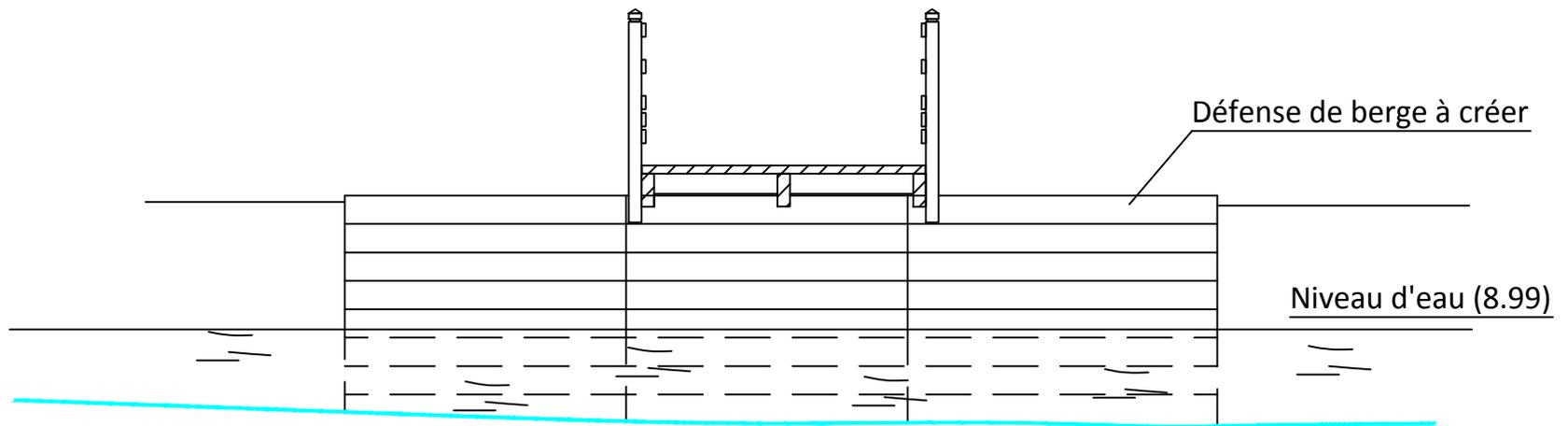


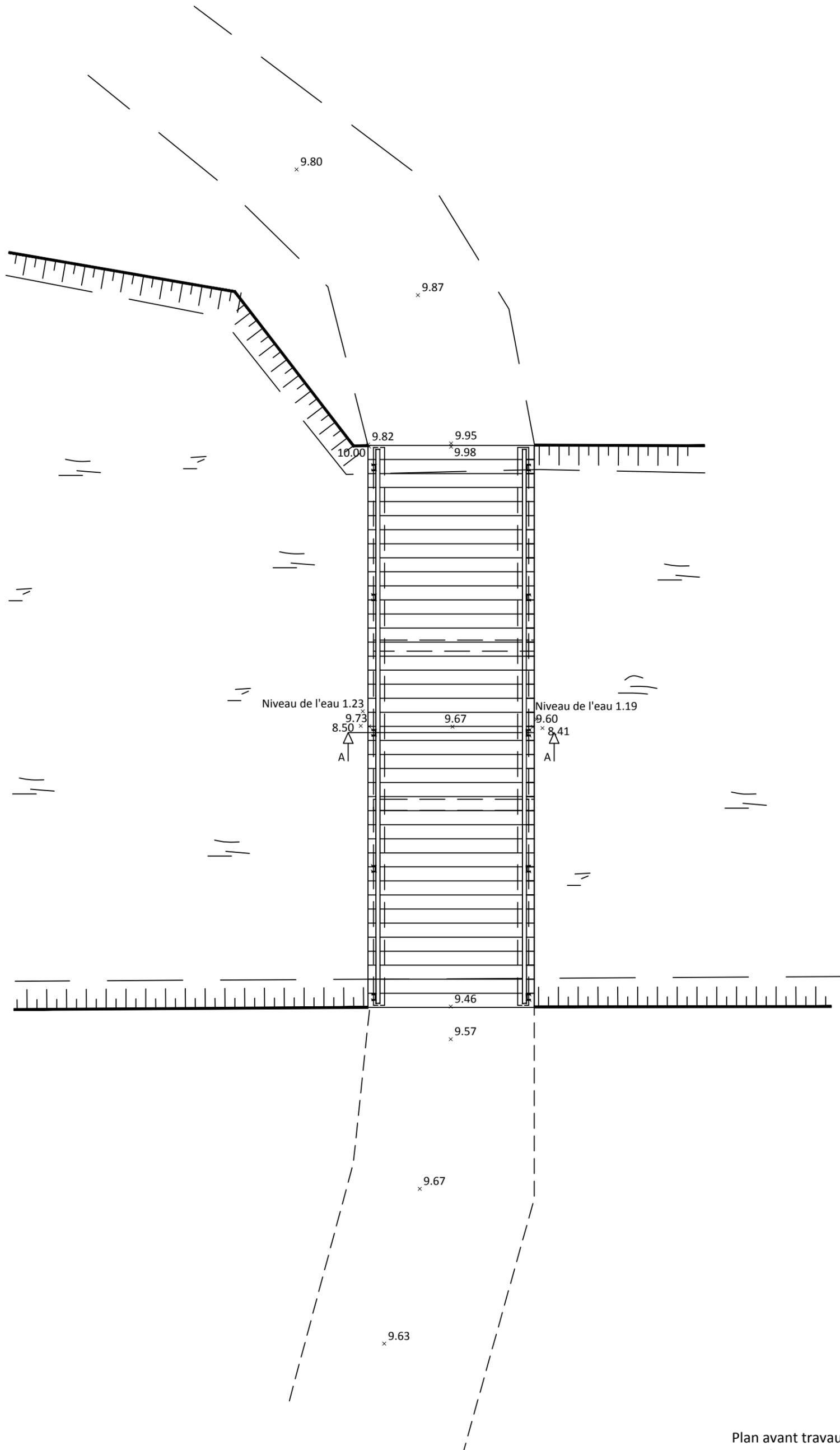




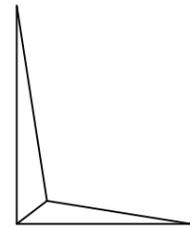
Ech: 1/2 000







Ech: 1/200



Ech: 1/200

PLAN DE COMPARAISON (6.00m)

N° Profils
Distances partielles du terrain naturel
Distances Cumulées T.N ET PROJET
Altitudes du terrain naturel
Distance projet
Altitudes du projet

